Rousies

Vivre sa ville

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DUJEUDI 6 FEVRIER 2025 à 18H30

Conseiller(e)s en exercice : Mme SULECK Josiane, M. LEBLANC Jean-Pierre, ~~Mme MOUTON Christine,~~ M. FOUQUET Gérard, Mme PIERARD Sophie, M. PELERIAUX Fabrice, Mme MAGINET Véronique, M. DEHONDT Marc, ~~Mme POTTIER Marie-Claude~~, M. TAVERNE Sébastien, ~~Mme TOUATI Leïla~~, M. GERMAIN Frédéric, Mme VERIE Nathalie, ~~Mme DUBOIS Brigitte,~~ M. LECERF Johan, Mme CUSSENOT Suzanne, M. LECOCQ Pierre-François, Mme TAQUET Amandine, Mme LABROY Christine, ~~Mme DEVOS Carole~~, M. HASSELIN Bernard, ~~Mme DUBOIS Géraldine~~, ~~M. BARSOUM Marc~~, ~~Mme MAÎTREPIERRE Sylvie~~, Mme LEBEGUE Nathalie, M. LA GUERCHE Yves, Mme BAILLY Christel.

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir : Mme MOUTON Christine pouvoir à Mme PIERARD Sophie, Mme POTTIER Marie-Claude pouvoir à Mme MAGINET Véronique, Mme TOUATI Leïla pouvoir à M. LECERF Johann, Mme DUBOIS Brigitte pouvoir à M. FOUQUET Gérard, Mme DEVOS Carole pouvoir à M. HASSELIN Bernard, Mme DUBOIS Géraldine pouvoir à Mme BAILLY Chrystel.

19 présents, 6 procurations, 2 absents (Mme DEVOS Carole, M. BARSOUM Marc) : vote sur 25.

I- Nomination du secrétaire de séance.

A la Majorité par 20 Voix Pour et 5 Abstentions (Mme Labroy Christine, M. Hasselin Bernard + Procuration, Mme Bailly Chrystel + Procuration.), madame Verie Nathalie est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

II- Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 décembre 2024.

A la Majorité par 18 Voix Pour et 7 Abstentions (Mme Taquet Amandine, Mme Labroy Christine, M. Hasselin Bernard + Procuration, Mme Bailly Chrystel + Procuration, Mme Lebègue Nathalie), le procès-verbal de la réunion du 5 décembre 2024 esT approuvé.

III- Retrait de la délibération 2024-054 relative à la vente de l'immeuble sis 12 rue de la Mairie.

A la Majorité par 20 Voix Pour et 5 Abstentions (Mme Labroy Christine, M. Hasselin Bernard + Procuration, Mme Bailly Chrystel + Procuration), le conseil municipal autorise le retrait de la délibération n°2024/054 du 5 décembre 2024.

IV- Vente de l'immeuble 12 rue de la Mairie.

A la Majorité par 16 Voix Pour, 6 Contre (Mme Labroy Christine, M. Hasselin Bernard + Procuration, Mme Bailly Chrystel + Procuration, Mme Lebègue Nathalie) et 3 Abstentions (Mme Pierard Sophie + Procuration, Mme Taquet Amandine), le conseil municipal :

- Décide la vente de l'immeuble sis 12 rue de la Mairie,
- Autorise Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente dudit immeuble dont l'acte sera dressé par notaire, les frais étant portés par l'acquéreur.

V- Autorisation pour la création et la suppression d'emplois dans le cadre d'avancements de grade.

A l'Unanimité par 25 Voix Pour, le conseil municipal autorise à compter du 1er mars 2025 :

- la **suppression** de :

  - 2 postes à temps complet dans le grade des « adjoint technique ».
  - 1 poste à temps non complet à raison de 17.5h/s annualisé sur la période scolaire soit 13.42h/s dans le grade des « adjoint technique ».
  - 2 postes à temps complet dans le grade des « adjoint administratif ».
  - 1 poste à temps non complet à raison de 13h/s dans le grade des « adjoint d'animation ».
  -

- la **création** :

  - 2 postes à temps complet dans le grade des « adjoint technique principal de 2ème classe ».
  - 1 poste à temps non complet à raison de 17.5h/s annualisé sur la période scolaire soit 13.42h/s dans le grade des « adjoints technique principal de 2ème classe ».
  - 2 postes à temps complet dans le grade des « adjoint administratif principal de 2ème classe ».
  - 1 poste à temps non complet à raison de 13h/s dans le grade des « adjoint d'animation principal de 2ème classe ».

VI- Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article L.332-23.2 du C.G.C.T.)

A l'Unanimité par 25 Voix Pour, le conseil municipal autorise madame le Maire à recruter des agents contractuels pour les centres aérés des petites vacances tel que ci-dessous :

GRADE	FONCTIONS	DILPÔME REQUIS
1 animateur territorial	Directeur	BAFD
2 adjoints d'animation	Animateur titulaire	BAFA
2 adjoints d'animation	Animateur stagiaire	1ère partie BAFA
2 adjoints d'animation	Animateur non diplômé	Aucun

VII- Détermination de la rémunération des agents dans le cadre des centres de loisirs des petites vacances 2025.

A l'Unanimité par 25 Voix Pour, le conseil municipal **fixe** la rémunération des animateurs des centres de loisirs des petites vacances scolaires, telle que ci-dessous,

FONCTION	GRADE FILIERE ANIMATION	ECHELON	INDICE
Directeur	Animateur Territorial	12ème échelon	IB 563 IM 482 (2372.78€)
Animateur Titulaire BAFA	Adjoint d'animation de 2ème classe	11ème échelon	IB 432 IM 387 (1905.12€)
Animateur Stagiaire BAFA	Adjoint d'animation de 2ème classe	6ème échelon	IB 378 IM 371 (1826.35€)
Animateur Non diplômé	Adjoint d'animation de 2ème classe	1er échelon	IB 367 IM 366 (1801.74€)

VIII- Mise en place d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP- Retrait de la délibération 2024/046 du 22 octobre 2024.

A l'Unanimité par 25 Voix Pour, le conseil municipal :

- Autorise le retrait de la délibération n°2024/046 en date du 22 octobre 2024.
- Autorise la mise en place d'une part » IFSE régie » dans le cadre du RIFSSEP à compter du 1er mars 2025.

IX- Versement d'un fonds de concours à la CAMVS – Travaux de voirie suivis en régie au titre de l'exercice 2023. Annule et remplace la délibération n°2024/052 en date du 5 décembre 2024.

A la Majorité par 20 Voix Pour et 5 Abstentions (Mme Labroy Christine, M. Hasselin Bernard + Procuration, Mme Bailly Chrystel + Procuration.), le conseil municipal :

- Annule et remplace la délibération 2024/052 du 5 décembre 2024.
- Autorise le versement d'un fonds de concours à la CAMVS comme suit :

	Montant des Travaux	FCTVA	Participation communale
			50%
Fournitures	1 125,84€	184.68€	470.58€
Main d'œuvre	662.70€	Pas de FCTVA sur MO	331.35€
TOTAL	**1 788,54€**		**801.93€**

X- Engagement des dépenses avant le vote du budget primitif 2025.

A la Majorité par 19 Voix Pour, 1 Contre (Mme Lebègue Nathalie) et 5 Abstentions (Mme Labroy Christine, M. Hasselin Bernard + Procuration, Mme Bailly Chrystel + Procuration.), le conseil municipal :

- Autorise madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses ci-dessous avant le vote du budget primitif 2025.

Opération 21	Article	Fonction	Montant
Remplacement des chambres froides cantine	21351	O20	40 000,00
Logiciels	2051	O20	30 000,00
TOTAL OPERATION 21			**70 000,00**
Opération 24			
Raccordement réseau assainissement	21532	845	1 100,00
Trottoirs- piste cyclable- stationnement Bd LIEMANS	2313	845	96 000.00
TOTAL OPERATION 24			**97 100,00**
OPERATION 25			
Acquisitions et frais de notaires : Parcelle AP236 Narbonnière, AL2 rue de la Cense d'en Haut, AL660 rue de la Vaqueresse, AM489-489-492- rue de la République	2112		3 000.00
TOTAL OPERATION 25			**3 000,00**
Opération 27			
Travaux et autres	2313	518	210 695.00
Maîtrise d'oeuvre	2313	518	27 000.00

Passage de câbles pour vidéo surveillance mairie et banque postale	2135	518	6 000.00
1 camera	2188	518	840.00
TOTAL OPERATION 27			**244 535,00**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19H00.

Rousies le 6 Février 2025.

Le Maire,

Josiane SULECK.